

Répondre à l'urgence énergétique

Les propositions de la FEDENE
pour améliorer notre résilience
énergétique face aux crises

Avril 2026



**27 mesures dont 15 à mettre en place
dès maintenant pour un effet immédiat**

Nous devons **répondre à la crise énergétique actuelle** et nous **prémunir dès aujourd'hui** contre les suivantes.

Notre pays fait face à une nouvelle crise énergétique, pénalisant lourdement la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des Français. Du fait de sa dépendance aux énergies fossiles, la France est vulnérable aux variations des prix et aux risques sur l'approvisionnement.

Dans le cas de la chaleur, qui représente la majorité de notre consommation énergétique, près des deux tiers sont produits à partir d'énergies fossiles importées. Dans ce contexte, en maîtriser la consommation et en décarboner le contenu est essentiel pour limiter l'impact des chocs de prix.

Les mesures présentées ici répondent à deux impératifs : **diminuer à court terme la consommation de gaz afin de limiter les effets de la crise actuelle et transformer plus en profondeur notre système énergétique pour nous préserver des crises futures.**

Elles reposent sur les principes suivants :

- **Mobiliser, au-delà de l'électrification des usages, l'ensemble des leviers disponibles** : sobriété et efficacité énergétique, développement des énergies thermiques renouvelables et de récupération, déploiement des réseaux de chaleur et de froid.
- **Prioriser les actions en fonction de la rapidité de leurs effets** (dès à présent et pour les prochaines saisons de chauffe), **de l'impact attendu, du niveau de complexité** de leur mise en œuvre et enfin **du coût pour les finances publiques.**

Les mesures présentées sont pondérées sur la base de ces indicateurs :

Temporalité de l'effet	Coût pour les finances publiques	Impact (sur les baisses de consommation ou sur la décarbonation)	Complexité de mise en œuvre
effet immédiat	coût nul	impact +	complexité +
effet moyen terme	coût faible	impact ++	complexité ++
effet long terme	coût modéré	impact +++	
	coût important		

Les mesures proposées portent sur deux volets :

Sobriété et efficacité énergétique

S'appuyant sur le travail mené lors de la précédente crise énergétique pour élaborer le Plan de sobriété du Gouvernement, dont les résultats ont été mesurés¹, ce volet repose sur :

1. Un **renforcement des actions de pilotage** et de gestion des installations énergétiques **avec un effet quasi immédiat** sur la baisse de la consommation ;
2. Le ciblage des actions de rénovation énergétique et des soutiens correspondants **vers les logements collectifs et bâtiments publics les plus énergivores ou les plus carbonés** ;
3. Le recours à des **engagements de performance** sur ces bâtiments afin de **garantir la baisse** de consommation fossile attendue et de la **maintenir dans la durée**.

Décarbonation de la chaleur

Pour accélérer le déploiement de l'ensemble des solutions décarbonées, en s'appuyant sur une réelle dynamique de projets déjà à l'œuvre, ce volet repose sur des mesures visant à :

1. Débloquer le volume conséquent de **projets en attente qui mobilisent des énergies locales décarbonées** ;
2. Soutenir, par des mesures techniques et de compétitivité, **la massification des solutions vertueuses de chauffage dans les bâtiments** ;
3. Renforcer les **synergies entre les actions d'électrification et le développement des énergies thermiques renouvelables et de récupération (EnR&R)** et de leur principal vecteur, les réseaux de chaleur ;
4. Accélérer l'électrification et **le déploiement de solutions de décarbonation thermiques dans le secteur industriel**.

¹ L'agrégation des mesures du plan de sobriété 2022-2023 (baisse des températures, report de la saison de chauffe, augmentation des réduits de nuit et d'inoccupation) a contribué à une réduction des consommations d'énergie de 8 à 10 %.

Sobriété et efficacité énergétique

1. Renforcer le pilotage pour baisser la consommation

Décaler la saison de chauffe

effet immédiat

coût nul

impact ++

complexité ++

Pour les bâtiments tertiaires et résidentiels dotés d'un chauffage collectif, retarder le démarrage de la période de chauffe de quelques semaines, lorsque les conditions météo le permettent, contribue à réduire les consommations énergétiques.

Renforcer les dispositions contractuelles de consignes de température intérieure

effet immédiat

coût nul

impact +

complexité +

L'application stricte des consignes de chauffage à 19 °C permet des économies d'énergie rapides et significatives, sans investissement supplémentaire.



Adapter les consignes de température pour l'eau chaude sanitaire

effet immédiat

coût nul

impact +

complexité +

Régler la température des chauffe-eaux à 55°C permet de réduire la facture énergétique tout en préservant l'utilisateur des risques sanitaires.

Améliorer le renouvellement d'air dans les logements

effet immédiat coût nul impact + complexité +

Primordial pour la santé des occupants, le renouvellement régulier de l'air permet d'abaisser le taux d'humidité intérieure, d'améliorer le confort hygrothermique et donc de diminuer la consommation d'énergie liée au chauffage dans les logements.

Optimiser les températures réduites selon les périodes d'occupation

effet immédiat coût nul impact + complexité +

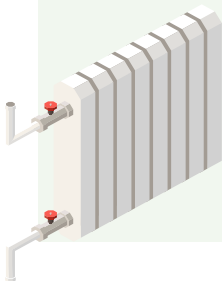
Optimiser les réduits de température pendant les périodes d'inoccupation grâce à un pilotage fin des consommations via le tandem « hypervision - engagement contractuel », permet d'éviter le gaspillage énergétique.

Poursuivre les actions techniques ciblées enclenchées lors du plan de sobriété 2022-2023

effet immédiat coût nul à faible impact ++ complexité +

De quoi parle-t-on ?: isolation des tuyaux d'eau chaude dans les bâtiments, désembouage et équilibrage des installations, optimisation en temps réel et pilotage à distance des équipements de production, densification des contrôles de température et recours aux télérelèves.

Le déploiement de ces diverses actions pourrait être facilité par des mesures incitatives telles que les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).



Faciliter l'installation de systèmes de régulation en réintroduisant une fiche CEE

effet immédiat

coût faible

impact +

complexité ++

Cette fiche CEE, limitée aux bâtiments collectifs dans le cadre d'une campagne de renouvellement et d'un contrat avec engagement de résultats, permettrait d'optimiser les consommations d'énergie tout en garantissant le bon usage du dispositif.

Adapter certaines fiches CEE à l'exploitation des piscines municipales pour optimiser leur consommation d'énergie

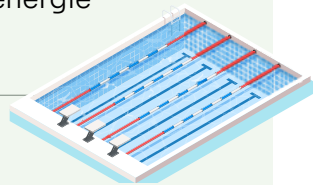
effet immédiat

coût faible

impact ++

complexité ++

De vrais gains énergétiques peuvent être obtenus en ayant recours à des actions ciblées pour optimiser l'exploitation des piscines.



2. Cibler les actions de rénovation énergétique vers les bâtiments les plus énergivores ou carbonés

Cibler les aides à la rénovation MaPrimeRénov' Copro et CEE sur les bâtiments les plus énergivores

effet moyen et long terme

coût faible

impact ++

complexité ++

Pour décarboner les modes de chauffage et éradiquer rapidement les passoires thermiques dans le résidentiel collectif, il convient de recentrer les aides MaPrimeRénov' Copro uniquement sur les logements classés E, F et G en visant l'atteinte d'au moins la classe D après travaux.

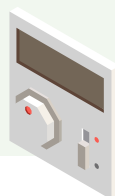


3. Recourir à des engagements de performance pour garantir la baisse des consommations d'énergie dans la durée

Inciter les acteurs privés à **recourir à des contrats de performance énergétique (CPE)**

effet immédiat, moyen et long terme coût faible impact ++ complexité ++

Le CPE est une composante stratégique pour assurer des économies d'énergie dans la durée et éviter les effets rebond post-crise. Dans le résidentiel collectif, cette incitation pourrait se matérialiser par une majoration de l'aide MaPrimeRénov' Copro en cas de contractualisation d'un CPE.



Lancer un groupe de travail pour **faciliter l'accès des acteurs publics au tiers financement au travers des MGPE-PD¹**

effet moyen et long terme coût nul impact ++ complexité ++

Dans un contexte de contrainte budgétaire, un groupe de travail associant l'ensemble des parties prenantes (fédérations professionnelles, Direction de l'Immobilier de l'État, Fin Infra, parlementaires, élus locaux, opérateurs énergétiques...) pourra dresser des recommandations concrètes, dans un délai de 6 mois, pour faciliter le tiers-financement des projets de rénovation énergétique et de décarbonation.

Garantir le recours au CPE par les acteurs publics en priorisant les bâtiments les moins performants et/ou les plus carbonés

effet moyen terme coût nul impact ++ complexité +

Achever la transposition de l'article 29 (4) de la directive européenne EED (Energy Efficiency Directive) qui « encourage et garantit, lorsque cela est techniquement et économiquement réalisable, le recours à des CPE pour la rénovation de grands bâtiments (>750 m²) appartenant à des organismes publics. »

1. Marché Global de Performance Énergétique à Paiement Différé.

Décarbonation de la chaleur

1. Débloquent les projets en attente

Débloquent l'instruction des projets de géothermie profonde en renforçant les moyens humains au niveau des services instructeurs

effet immédiat et moyen terme

coût faible

impact +++

complexité ++

Les demandes administratives de très nombreux projets sont actuellement bloquées faute de moyens humains suffisants dans les services instructeurs. Or, le potentiel est énorme : plus d'une centaine de projets sont identifiés dont les deux tiers se situent en Ile-de-France.

**Affecter une enveloppe complémentaire
« d'urgence décarbonation »** au Fonds chaleur

effet immédiat et moyen terme

coût modéré

impact +++

complexité ++

Cette mesure permettrait de débloquent de très nombreux projets de réseaux de chaleur, alors que depuis 2024, l'enveloppe du Fonds chaleur est largement inférieure au volume de projets à financer et la « file d'attente » de ces projets continue de s'accroître.

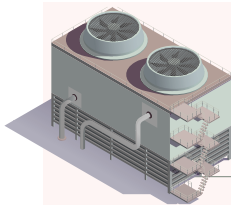
**Construire une trajectoire pluriannuelle du Fonds chaleur pour
donner de la visibilité aux acteurs publics et privés**

effet moyen et long terme

impact ++

complexité ++

Les opérateurs comme les collectivités ont besoin de visibilité pour engager leurs projets et maintenir la dynamique actuelle : entre 2023 et 2024, la chaleur livrée sur les réseaux a augmenté de près de 10 % (source : Enquête annuelle des réseaux de chaleur et de froid 2025).



Mettre en place un fonds de garantie pour la chaleur fatale industrielle

effet moyen et long terme coût faible impact +++ complexité ++

À la suite d'une annonce ministérielle, des travaux ont été initiés en 2024 pour la mise en place de ce fonds. La FEDENE demande l'organisation d'une réunion rassemblant l'ensemble des parties prenantes (ministères, DGEC, ADEME, opérateurs, ...) pour avancer sur les 3 axes suivants : le cadre réglementaire, le choix du porteur de ce fonds et sa gouvernance.

2. Soutenir la massification des solutions vertueuses de chauffage dans les bâtiments

Soutenir le développement des pompes à chaleur dans les réseaux de chaleur par une homogénéisation du taux d'EnR&R

effet immédiat et moyen terme coût nul à faible impact +++ complexité +

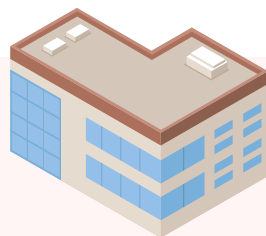
La FEDENE propose d'étendre la définition du taux EnR&R dit « efficace » (article L711-4 du code de l'énergie) aux taux d'EnR&R utilisés dans la réglementation du bâtiment ainsi que dans la fiscalité relative aux réseaux. Cette homogénéisation des définitions permettra de mieux valoriser la chaleur produite par les pompes à chaleur et d'accélérer le développement de l'électrification dans les réseaux.

Inclure la chaleur produite par de l'électricité renouvelable dans le calcul du taux EnR&R des réseaux

effet immédiat coût faible impact ++ complexité +

La FEDENE demande l'inclusion dans le calcul du taux EnR&R des réseaux de la chaleur produite par de l'électricité renouvelable produite sur site et autoconsommée via un raccordement direct ou produite dans le cadre d'une opération en autoconsommation collective étendue.

Encourager l'installation de systèmes de gestion technique des bâtiments pour en améliorer le pilotage et réduire les consommations



effet moyen terme coût faible impact + complexité +

Pour encourager le développement de la Gestion Technique des Bâtiments (GTB), la FEDENE propose de rétablir la bonification des CEE associée à la fiche BAT-TH-116 « Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment », sous réserve que l'opération soit réalisée dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPE) pour en garantir les effets dans la durée.

Faciliter le recours à des solutions de chauffage centralisées pour décarboner efficacement le logement collectif

effet moyen et long terme coût important impact +++ complexité ++

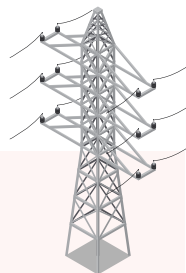
Pour encourager, dans les logements collectifs, le remplacement des chaudières individuelles fossiles par un chauffage centralisé vertueux intégrant des EnR&R ou des PAC géothermales, un plan d'accompagnement du développement des Boucles d'Eau Chaude Secondaires est à déployer au moyen d'un co-financement reposant sur MaPrimeRénov' Copropriétés, les CEE et un prêt éco-PTZ (éco-prêt à taux zéro) collectif dont le plafond serait rehaussé.

Ne pas inclure les Unités de Valorisation Énergétique des déchets (UVE) dans le système européen d'échange de quotas d'émission (EU ETS)

effet moyen et long terme impact +++

L'EU ETS est inadapté au secteur du traitement thermique des déchets qui ne peut pas agir sur le contenu carbone des intrants. L'inclusion des UVE dans l'ETS aurait des conséquences très importantes sur le coût de traitement des déchets et sur le prix de la chaleur livrée dans les réseaux urbains (la chaleur fatale issue des UVE représente 30% du mix énergétique des réseaux).

3. Renforcer les synergies entre électrification et énergies renouvelables thermiques



Accélérer les travaux sur le **rôle des réseaux de chaleur et de froid pour répondre aux besoins de flexibilité du réseau électrique**

effet moyen et long terme

coût nul

impact ++

complexité ++

Le stockage des réseaux de chaleur et de froid, véritables batteries thermiques, peut contribuer à la gestion des pointes de consommation.

4. Accélérer la décarbonation de l'industrie

Renforcer le dispositif de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) dans l'industrie

effet moyen terme

coût faible

impact ++

complexité ++

Il est proposé d'accélérer le recours aux solutions de décarbonation dans l'industrie (compression mécanique de vapeur, chaudière industrielle électrique...) en créant de nouvelles fiches et en adaptant certaines fiches (par ex. FOS IND-UT-137).

Réduire les délais de raccordement au système électrique des installations électriques industrielles et des réseaux de chaleur et de froid

effet immédiat

coût nul

impact +++

complexité +

La gestion de la file d'attente de raccordement au réseau public de transport et au réseau public de distribution doit être repensée en priorisant : les projets prêts à soutirer de l'électricité sur le réseau (premier prêt, premier raccordé), les projets réduisant le plus d'émissions de gaz à effet de serre, les projets améliorant l'équilibre et la flexibilité du réseau électrique.

Étendre le périmètre du mécanisme de compensation des coûts indirects du carbone (CCI) à l'ensemble des secteurs industriels éligibles

effet immédiat

coût faible

impact ++

complexité +

Il est nécessaire de transposer rapidement en droit français l'extension des secteurs éligibles à la CCI, permise par une décision de la Commission européenne du 23/12/2025, afin d'éviter un désavantage compétitif par rapport à nos voisins européens (Allemagne, Italie, Espagne...).

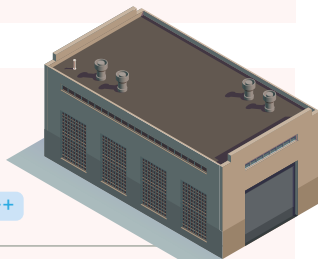
Accompagner le développement des solutions de décarbonation de l'industrie

effet moyen terme

coût faible

impact ++

complexité ++



Des travaux ont été initiés avec la DGEC pour réviser le dispositif des CEE et remettre en vigueur le coefficient carbone (C). La filière souhaite la poursuite de ces travaux et la mise en œuvre des actions identifiées.

Accompagner le développement des Combustibles Solides de Récupération (CSR), notamment dans la décarbonation de l'industrie, avec une enveloppe dédiée

effet moyen terme

coût modéré

impact ++

complexité ++

Pour bénéficier, au-delà de la décarbonation, de la réduction des énergies fossiles substituées et s'assurer d'atteindre les objectifs de la PPE3 (10 TWh en 2030 et 11 TWh en 2035 contre 0,2 TWh en 2022), il est nécessaire de dédier, au sein des budgets consacrés à la décarbonation de l'industrie, une enveloppe aux CSR.

Résumé des mesures

Mesures de sobriété et d'efficacité énergétique	Temporalité de l'effet	Impact	Complexité	Coût
Décaler la saison de chauffe	immédiat	++	++	nul
Renforcer les dispositions contractuelles de consignes de température intérieure	immédiat	+	+	nul
Adapter les consignes de température pour l'eau chaude sanitaire	immédiat	+	+	nul
Améliorer le renouvellement d'air dans les logements	immédiat	+	+	nul
Optimiser les températures réduites selon les périodes d'occupation	immédiat	+	+	nul
Poursuivre les actions techniques ciblées enclenchées lors du plan de sobriété 2022-2023	immédiat	++	+	nul à faible
Faciliter l'installation de systèmes de régulation en réintroduisant une fiche CEE	immédiat	+	++	faible
Adapter certaines fiches CEE à l'exploitation des piscines municipales	immédiat	++	++	faible
Cibler les aides à la rénovation MaPrimeRénov' Copro et CEE sur les bâtiments les plus énergivores	moyen et long terme	++	++	faible
Inciter les acteurs privés à recourir à des Contrats de Performance Énergétique (CPE)	immédiat, moyen et long terme	++	++	faible
Lancer un groupe de travail pour faciliter l'accès des acteurs publics au tiers financement au travers des MGPE-PD	moyen et long terme	++	++	nul
Garantir le recours au CPE par les acteurs publics en priorisant les bâtiments les moins performants et/ou les plus carbonés	moyen terme	++	+	nul

Mesures de décarbonation de la chaleur	Temporalité de l'effet	Impact	Complexité	Coût
Débloquer l'instruction des projets de géothermie profonde en renforçant les moyens humains au niveau des services instructeurs	immédiat et moyen terme	+++	++	faible
Affecter une enveloppe complémentaire « d'urgence décarbonation » au Fonds chaleur	immédiat et moyen terme	+++	++	modéré
Construire une trajectoire pluriannuelle du Fonds chaleur	moyen et long terme	++	++	
Mettre en place un fonds de garantie pour la chaleur fatale industrielle	moyen et long terme	+++	++	faible
Soutenir le développement des pompes à chaleur dans les réseaux de chaleur par une homogénéisation du taux d'EnR&R	immédiat et moyen terme	+++	+	nul à faible
Inclure la chaleur produite par de l'électricité renouvelable dans le calcul du taux d'EnR&R des réseaux	immédiat	++	+	faible
Encourager l'installation de systèmes de gestion technique des bâtiments	moyen terme	+	+	faible
Faciliter le recours à des solutions de chauffage centralisées pour décarboner efficacement le logement collectif	moyen et long terme	+++	++	important
Ne pas inclure les Unités de Valorisation Énergétique des déchets dans le système européen d'échange de quotas d'émission	moyen et long terme	+++		
Accélérer les travaux sur le rôle des réseaux de chaleur et de froid pour répondre aux besoins de flexibilité du réseau électrique	moyen et long terme	++	++	nul
Renforcer le dispositif de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) dans l'industrie	moyen terme	++	++	faible
Réduire les délais de raccordement au système électrique des installations électriques industrielles et des réseaux de chaleur et de froid	immédiat	+++	+	faible
Étendre le périmètre du mécanisme de compensation des coûts indirects du carbone à l'ensemble des secteurs industriels éligibles	immédiat	++	+	faible
Accompagner le développement des solutions de décarbonation de l'industrie	moyen terme	++	++	faible
Accompagner le développement des Combustibles Solides de Récupération (CSR), notamment dans la décarbonation de l'industrie, avec une enveloppe dédiée	moyen terme	++	++	modéré